

Paracol Miroseal SBR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 02/07/2014

Date de révision: 02/07/2014

Remplace la fiche: 26/07/2013

Version: 5.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Paracol Miroseal SBR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|---------|---|-------------------------------|-------------------|
| BELGIUM | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn B -1120 Brussels | +32 70 245 245 |
| FRANCE | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

Xi; R38

R52/53

R67

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant



F - Facilement inflammable

Phrases R

: R11 - Facilement inflammable
R38 - Irritant pour la peau
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Phrases-S

: S7/9 - Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
S23 - Ne pas respirer les vapeurs
S33 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Paracol Miroseal SBR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|--|--|-----------|--|
| calcium carbonate | (n° CAS) 471-34-1 (Numéro CE) 207-439-9 (N° REACH) 01-2119486795-18 | 40 - 60 % | Non classé |
| Naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé, naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions pétrolières légères hydrodésulfurées et désaromatisées. Se compose principalement de paraffines et de cycloparaffines en C7 dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 100°C. | (n° CAS) 92045-53-9 (Numéro CE) 295-434-2 (Numéro index) 649-383-00-1 (N° REACH) 01-2119486795-18 | 15 - 25 % | Xn; R65 Xi; R38 F; R11 N; R51/53 R67 |
| acétone, propane-2-one, propanone | (n° CAS) 67-64-1 (Numéro CE) 200-662-2 (Numéro index) 606-001-00-8 | 2 - 5 % | F; R11 Xi; R36 R66 R67 |

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|-----------|--|
| calcium carbonate | (n° CAS) 471-34-1 (Numéro CE) 207-439-9 (N° REACH) 01-2119486795-18 | 40 - 60 % | Non classé |
| Naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé, naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions pétrolières légères hydrodésulfurées et désaromatisées. Se compose principalement de paraffines et de cycloparaffines en C7 dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 100°C. | (n° CAS) 92045-53-9 (Numéro CE) 295-434-2 (Numéro index) 649-383-00-1 (N° REACH) 01-2119486795-18 | 15 - 25 % | Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 |
| acétone, propane-2-one, propanone | (n° CAS) 67-64-1 (Numéro CE) 200-662-2 (Numéro index) 606-001-00-8 | 2 - 5 % | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Mettre au repos et au chaud.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Troubles gastro-intestinaux. Maux de tête. Peut exercer une action narcotique. Etourdissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. de la poudre d'extinction sèche.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ventiler la zone de déversement. Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades. Ecarter toute source d'ignition. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.

Paracol Miroseal SBR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation d'air appropriée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ventilation au ras du sol. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Lieu de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| calcium carbonate (471-34-1) | | |
|---|--|--|
| France | VLE (mg/m ³) | 10 mg/m ³ poussière inhalable |
| Naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé, naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions pétrolières légères hydrodésulfurées et désaromatisées. Se compose principalement de paraffines et de cycloparaffines en C7 dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 100°C. (92045-53-9) | | |
| France | VME (mg/m ³) | 1600 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 395 ppm |
| acétone, propane-2-one, propanone (67-64-1) | | |
| UE | IOELV TWA (mg/m ³) | 1210 mg/m ³ |
| UE | IOELV TWA (ppm) | 500 ppm |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 1210 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 500 ppm |
| Belgique | Valeur courte durée (mg/m ³) | 2420 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur courte durée (ppm) | 1000 ppm |
| France | VME (mg/m ³) | 2420 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 1000 ppm |
| France | VLE (mg/m ³) | 1210 mg/m ³ |
| France | VLE (ppm) | 500 ppm |

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : Gants de protection en PVA.

Protection oculaire : lunettes de sécurité étanches.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Autres informations : Éviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Paracol Miroseal SBR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Pâteux. |
| Couleur | : Beige. |
| Odeur | : inodore. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 56 °C |
| Point d'éclair | : -18 °C |
| Température d'auto-inflammation | : > 200 °C |
| Température de décomposition | : > 120 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : < 250 hPa (20°C) |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1,34 kg/l |
| Solubilité | : Eau: Peu soluble dans l'eau |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : 250000 mPa.s |
| Propriétés explosives | : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : 1 - 13 vol % |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------|-------------|
| Teneur en COV | : 20 - 30 % |
|---------------|-------------|

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

| acétone, propane-2-one, propanone (67-64-1) | |
|---|-------------|
| DL50 orale rat | 5800 mg/kg |
| DI 50 cutanée rat | 5000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 20000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 76 mg/l/4h |

| | |
|-------------------------|--|
| Irritation | : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement. |
| Corrosivité | : Non classé |
| Sensibilisation | : Non classé |
| Toxicité à dose répétée | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Mutagénicité | : Non classé |

Paracol Miroseal SBR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement.

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques.

acétone, propane-2-one, propanone (67-64-1)

| | |
|----------------|--|
| CL50 poisson 1 | 5540 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) |
| CE50 Daphnie 1 | 6100 mg/l EC50 (Daphnia Magna) |
| CE50 Daphnie 2 | 48 39 mg/l EC50 (Daphnia Magna) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Retraiter ou brûler dans un incinérateur approuvé.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 3175 |
| N° ONU (IMDG) | : 3175 |
| N° ONU (IATA) | : 3175 |
| N° ONU (ADN) | : 3175 |
| N° ONU (RID) | : 3175 |

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Non applicable

Désignation officielle pour le transport (ADN) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 4.1

Etiquettes de danger (ADR) : 4.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 4.1

Paracol Miroseal SBR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Etiquettes de danger (IMDG) : 4.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 4.1

Etiquettes de danger (IATA) : 4.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 4.1

Etiquettes de danger (ADN) : 4.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 4.1

Etiquettes de danger (RID) : 4.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Disposition spéciale (ADR) : 216, 274, 601

Quantités limitées (ADR) : 1kg

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC06, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP9

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP11

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3, BK1, BK2

Paracol Miroseal SBR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V11
Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR) : VV3
Danger n° (code Kemler) : 40
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Teneur en COV : 20 - 30 %

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|-------------------|--|
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| R11 | Facilement inflammable |
| R36 | Irritant pour les yeux |
| R38 | Irritant pour la peau |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |

Paracol Miroseal SBR

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

| | |
|-----|---|
| R65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |
| F | Facilement inflammable |
| N | Dangereux pour l'environnement |
| Xi | Irritant |
| Xn | Nocif |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit